

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2017, à 19 heures sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Frédéric Delarosbil.

Sont présents : Mme Gina Samson

MM. Rémi Whittom
Alain Delarosbil
Christian Grenier

Sont absents: Monsieur Hébert Huard et Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais.

Sont également présents : Monsieur Paul Langlois, directeur général, Madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière ainsi que Madame Karen Loko, greffière.

#### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant, Frédéric Delarosbil, ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

#### 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire suppléant, Frédéric Delarosbil, constate que le quorum est atteint.

#### 2017-07-176 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire suppléant, Frédéric Delarosbil, fait lecture de l'ordre du jour :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Constatation du quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 juin 2017 et des séances extraordinaires des 19 et 29 juin 2017
- 5. Dépôt de documents et de correspondance
- 6. Acquisition d'un terrain situé sur la 1ère avenue Ouest
- 7. Avis de motion Règlement 2017-445 concernant les nuisances mis à jour par la MRC de Bonaventure
- 8. Dépôt Projet de Règlement 2017-445 concernant les nuisances
- 9. Avis de motion Règlement 2017-446 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics mis à jour par la MRC de Bonaventure
- 10. Dépôt Projet de Règlement 2017-446 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 11. Résolution visant à abroger les Règlements 1998-190 et 1999-196 sur les systèmes d'alarmes et le Règlement 2005-277 modifiant le règlement 1998-190 suite à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur les systèmes d'alarmes
- 12. Avis de motion en vue de l'acquisition d'un tapis / plancher pour le Complexe sportif

- 13. Remboursement d'une dépense portant sur les travaux du bâtiment en vertu d'une entente avec le Conseil des Chevaliers de Colomb de Paspébiac
- 14. Résolution portant sur l'embauche d'un mécanicien
- 15. Identification de l'adjudicataire de l'appel d'offres 14-06-29-06-017 relatif à l'acquisition et à l'installation d'une affiche numérique
- 16. Acquisition d'une déchiqueteuse en vue de travaux forestiers
- 17. Résolution formulant une demande d'acquisition au Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport
- 18. Autorisation du treizième paiement au consortium LFG-HONCO pour les travaux réalisés dans le cadre du projet du Complexe sportif
- 19. Autorisation du douzième paiement à la firme AXOR pour la gestion du projet du Complexe sportif
- 20. Résolution autorisant l'octroi d'une aide au Club de conditionnement physique et de santé de la Ville de Paspébiac
- 21. Adoption des comptes à payer
- 22. Suivi du budget
- 23. Rapport des conseillers
- 24. Affaires nouvelles
- 25. Période de questions
- 26. Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Christian Grenier que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

## 2017-07-177 4- <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU</u> 12 JUIN 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 19 ET 29 JUIN 2017

Il est proposé par **Madame Gina Samson** et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 juin 2017 et des séances extraordinaires des 19 et 29 juin 2017 soient adoptés tels que rédigés.

#### **Adoption unanime**

#### 5- <u>DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE</u>

Aucun document ou correspondance n'est déposé.

### 2017-07-178 6- ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ SUR LA 1<sup>ère</sup> AVENUE OUEST

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac souhaite acquérir un terrain situé sur la 1<sup>ère</sup> avenue Ouest appartenant à Monsieur Gilles Denis afin de procéder à la réfection d'un réseau sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est identifié par les lots numéros 5 235 022 et 5 235 598;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Grenier et appuyé par Monsieur Rémi Whittom que le conseil autorise le service de la trésorerie et des finances à acquérir le terrain et à procéder au paiement d'un montant de mille cinq cents dollars (1500 \$) avant les taxes applicables et autorise le directeur général, Monsieur Paul Langlois, ainsi que le maire, Monsieur Paul-Arthur Blais, à signer tous les documents relatifs à l'acte d'achat.

#### 2017-07-179 7- <u>AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2017-445 CONCERNANT LES</u> NUISANCES MIS À JOUR PAR LA MRC DE BONAVENTURE

Avis de motion est donné par **Monsieur Alain Delarosbil** à l'effet qu'un Règlement 2017-445 concernant les nuisances sur le territoire de la Ville de Paspébiac sera déposé à une séance subséquente du conseil et abrogera les Règlements 1990-133, 1998-189, 1999-194, 2000-222 concernant les nuisances et le Règlement 2005-276 modifiant le règlement 1998-189.

## 2017-07-180 8- <u>DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 2017-445 CONCERNANT LES NUISANCES</u>

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil avait adopté les Règlements 1990-133, 1998-189, 1999-194, 2000-222 concernant les nuisances et le Règlement 2005-276 modifiant le règlement 1998-189 concernant les nuisances;

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 juillet 2015, le conseil municipal a adopté le Règlement 2015-403 visant à interdire l'entreposage, la manipulation et de faire le commerce de véhicules motorisés en totalité ou en partie, de ferraille, de métaux de toutes sortes sur une propriété résidentielle sur l'ensemble du territoire de la Ville de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 2015-403 précité abroge les articles 5 et 17 du Règlement 1990-133 et les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, et 4<sup>e</sup> alinéas de l'article 8 du Règlement 2005-276 modifiant le règlement 1998-189 concernant les nuisances;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire adopter un nouveau règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance régulière du 10 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Delarosbil et résolu que le Règlement 2017-445 concernant les nuisances abroge les Règlements 1990-133, 1998-189, 1999-194, 2000-222 concernant les nuisances ainsi que le Règlement 2005-276 modifiant le règlement 1998-189 et que les alinéas 2, 3 et 4 de l'article 8 du Règlement 2017-445 soient remplacés par le Règlement 2015-403 visant à interdire l'entreposage, la manipulation et de faire le commerce de véhicules motorisés en totalité ou en partie, de ferraille, de métaux de toutes sortes sur une propriété résidentielle sur l'ensemble du territoire de la Ville de Paspébiac;

**QUE** le Règlement 2017-445 sur les nuisances soit considéré comme déposé et accessible pour consultation par les citoyens au greffe et à la réception de la Ville.

#### 2017-07-181 9- <u>AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2017-446 CONCERNANT LA</u> <u>SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS</u> <u>MIS À JOUR PAR LA MRC DE BONAVENTURE</u>

Avis de motion est donné par **Monsieur Rémi Whittom** à l'effet qu'un Règlement 2017-446 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics sur le territoire de la Ville de Paspébiac sera déposé à une séance subséquente du conseil et abrogera les Règlements 1998-188, 1999-195 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et le Règlement 2005-275 modifiant le règlement 1999-195.

#### 2017-07-182 10- <u>DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT 2017-446 CONCERNANT LA</u> SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la Ville de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance régulière du 10 juillet 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Madame Gina Samson** et résolu que le Règlement 2017-446 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics sur le territoire de la Ville de Paspébiac abroge les Règlements 1998-188, 1999-195 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et le Règlement 2005-275 modifiant le règlement 1999-195 ;

**QUE** le Règlement 2017-446 soit considéré comme déposé et accessible pour consultation par les citoyens au greffe et à la réception de la Ville.

# 2017-07-183 11 RÉSOLUTION VISANT À ABROGER LES RÈGLEMENTS 1998-190 ET 1999-196 SUR LES SYSTÈMES D'ALARMES ET LE RÈGLEMENT 2005 277 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1998-190 SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARMES

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement sur les systèmes d'alarme a été adopté et est entré en vigueur le 10 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Alain Delarosbil et appuyé par Monsieur Rémi Whittom et résolu que le nouveau Règlement sur les systèmes d'alarmes abroge les Règlements 1998-190 et 1999-196 sur les systèmes d'alarmes ainsi que le Règlement 2005-277 modifiant le règlement 1998-190.

## 2017-07-184 12- AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN TAPIS / PLANCHER POUR LE COMPLEXE SPORTIF

Avis de motion est donné par **Monsieur Rémi Whittom** de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un tapis / plancher pour le Complexe sportif.

#### 2017-07-185 13- REMBOURSEMENT D'UNE DÉPENSE EN VERTU D'UNE ENTENTE AVEC LE CONSEIL DES CHEVALIERS DE COLOMB DE PASPÉBIAC

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a conclu une entente avec le Conseil des Chevaliers de Colomb de Paspébiac portant sur le remboursement de la moitié des travaux du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistaient principalement en la réfection de la toiture;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense s'élève à mille deux cent vingt-trois dollars et vingt-et-un cents (1223.21\$), soit la différence entre le coût des travaux et la subvention ainsi que la part assumée par le Conseil des Chevaliers de Colomb de Paspébiac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Grenier et appuyé par Madame Gina Samson que le conseil municipal autorise le service de trésorerie et des finances à rembourser la dépense d'un montant de mille deux cent vingt-trois dollars et vingt-et-un cents (1223.21\$) conformément à l'entente en vigueur avec Conseil des Chevaliers de Colomb de Paspébiac.

#### **Adoption unanime**

Monsieur Frédéric Delarosbil ne prend part ni aux discussions ni au vote et se retire pour éviter tout conflit d'intérêts dans ce dossier.

#### 2017-07-186 14- RESOLUTION PORTANT SUR L'EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été confié à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) visant à évaluer des candidatures et à formuler des recommandations à l'issue du processus de recrutement d'un mécanicien:

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu deux offres de candidature et les a transmises à la FQM pour recommandation;

**CONSIDÉRANT QU**'à l'issue de l'analyse des candidatures, d'entrevues et de vérifications d'antécédents, la FQM a soumis une recommandation en faveur d'une candidature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Gina Samson et appuyé par Monsieur Alain

Delarosbil que le conseil procède à l'embauche du mécanicien sous certaines réserves, tel que

recommandé par la FQM et que les conditions du travail respectent celles en vigueur à la Ville de

Paspébiac.

**Adoption unanime** 

2017-07-187 15-IDENTIFICATION DE L'ADJUDICATAIRE DE L'APPEL D'OFFRES 14-

06-29-06-017 RELATIF À L'ACQUISITION ET À L'INSTALLATION

**D'UNE AFFICHE NUMÉRIQUE** 

ATTENDU QUE la Ville a lancé le 14 juin 2017 un appel d'offres 14-06-29-06-017 visant

l'acquisition et l'installation d'une affiche extérieure numérique sur le site de la Maison des

Citoyens de Paspébiac;

ATTENDU QUE les soumissions devaient être présentées au greffe de la Ville au plus tard le

lundi 3 juillet 2017 à midi;

ATTENDU QUE cinq (5) firmes ont déposé des offres de service dans les délais requis;

ATTENDU QUE le sixième soumissionnaire, Enseignes Perfection, a été déclaré non conforme

en raison de la réception tardive de son offre le 5 juillet 2017;

ATTENDU QU'un comité a été formé et s'est réuni le vendredi 7 juillet 2017 afin d'analyser les

offres reçues;

**ATTENDU QUE** les cinq (5) firmes retenues sont :

- Enseignes Ste-Marie

- Libertévision

- Lumicom

- Nummax

**Enseignes Professionnelles** 

ATTENDU QUE lors de <u>l'analyse qualitative</u>, Enseignes professionnelles, a été déclaré non

conforme en raison de l'expiration du délai de validité de l'attestation de revenu Québec

correspondant au formulaire 7 de l'appel d'offres 14-06-29-06-017;

ATTENDU QUE suite à l'analyse qualitative, les quatre (4) soumissionnaires ont reçu les notes

suivantes:

- Enseignes Ste-Marie: 78.3%

Libertévision: 78.25%

- Lumicom: 79.5%

Nummax: 81.4%

6

ATTENDU QUE les quatre (4) soumissionnaires ont fait les offres de prix suivantes :

	Option 1	Option 2
Enseignes Ste-Marie	81 271 \$	93 916 \$
Libertévision	39 264 \$	46 732 \$
Lumicom		39 995 \$
Nummax		41 695 \$-46 330 \$

**ATTENDU QUE** suite à la <u>combinaison des analyses qualitative et quantitative</u>, les quatre (4) soumissionnaires ont obtenu la note globale ci-après suivant la formule gouvernementale en application :

	Option 1	Option 2
Enseignes Ste-Marie	15.82	14.16
Libertévision	32.66	27.44
Lumicom		32.38
Nummax		30.22 - 27.20

**ATTENDU QUE** les membres du comité ont déterminé que l'option deux serait plus avantageuse pour la Ville;

**ATTENDU QUE** l'option 1 est constituée d'un écran numérique de dimension inférieure à l'option 2 :

- Option 1 : dimension de + ou 2m. de largeur X par 1m. de hauteur
- Option 2 : dimension de + ou 2m.6 de largeur X par 1m.4 de hauteur

**ATTENDU QUE** le comité d'analyse a formulé une recommandation unanime identifiant **Lumicom** comme adjudicataire de l'appel d'offres 14-06-29-06-017 relatif à l'acquisition et à l'installation d'une affiche extérieure numérique sur le site de la Maison des Citoyens de la Ville de Paspébiac en 2017;

**ATTENDU QUE** conformément aux termes de l'appel d'offres, l'adjudicataire devra procéder idéalement à l'installation de l'affiche numérique au plus tard le 20 septembre 2017 et effectuer les tests, la validation du site, la formation du personnel et la mise en opération de l'affiche numérique le 22 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Gina Samson et appuyé par Monsieur Christian Grenier que le conseil identifie Lumicom comme l'adjudicataire de l'appel d'offres 14-06-29-06-017 et autorise la direction générale à définir le protocole d'entente pour l'acquisition de l'affiche numérique avec Lumicom, dans le respect des lois et règlements en vigueur relativement à l'adjudication de contrats, pour un montant maximum de trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (39 995\$) avant les taxes applicables.

## 2017-07-188 16- <u>ACQUISITION D'UNE DECHIQUETEUSE EN VUE DE TRAVAUX</u> FORESTIERS

**CONSIDÉRANT** les besoins de la Ville d'acquérir une déchiqueteuse afin d'assurer les conditions des chemins forestiers en milieu non urbain;

CONSIDÉRANT QUE Irvin Denis Inc. a fait une offre de vente;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Rémi Whittom et appuyé par Monsieur Alain Delarosbil que le conseil mandate la direction générale afin de conclure un contrat avec Irvin Denis Inc. en vue de l'acquisition d'une déchiqueteuse pour un montant maximum de quatorze mille dollars (14 000\$) avant les taxes applicables et autorise le service des finances et de la trésorerie à effectuer le paiement exigé financé à même le Fonds de roulement remboursable sur cinq ans.

#### **Adoption unanime**

## 2017-07-189 17- RÉSOLUTION FORMULANT UNE DEMANDE D'ACQUISITION AU MINISTERE DE L'ÉDUCATION DES LOISIRS ET DU SPORT

**CONSIDÉRANT** l'entente existant entre la Ville de Paspébiac et le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport portant sur la conception et la réalisation du Complexe sportif de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de faire du Complexe sportif un équipement accessible douze (12) mois par année avec l'accès à de nombreux sports et loisirs;

**CONSIDÉRANT** l'acquisition d'un tapis / plancher permettant la tenue sur le plancher de béton de la patinoire d'activités comme le badminton, le tennis, le volleyball, le basketball, la gymnastique et des tournois de niveau suprarégional ou québécois;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'entente en vigueur pour la conception et la réalisation du Complexe sportif rédigée, paraphée et fondée sur le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III et de l'espace budgétaire encore disponible;

**CONSIDERANT QUE** les équipements (tapis, clôture et accessoires) demandés se chiffrent à environ cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars (199 000\$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Whittom et appuyé par Monsieur Christian Grenier que le conseil municipal autorise la direction générale à formuler la demande d'acquisition d'un plancher / tapis et des accessoires visant la tenue d'activités variées au Complexe Sportif (comme le badminton, le tennis, le volleyball, le basketball, la gymnastique) et que ces acquisitions soient reconnues comme admissibles par le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport dans le cadre de l'entente en vigueur pour la conception et la réalisation du Complexe sportif de Paspébiac.

## 2017-07-190 18- <u>AUTORISATION DU TREIZIÈME PAIEMENT AU CONSORTIUM</u> <u>LFG-HONCO POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU</u> PROJET DU COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la construction du complexe sportif est amorcée depuis le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis 100 % ont été déposés et approuvés par le MELS;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction de la structure du complexe sportif est sur le point d'être complétée;

CONSIDÉRANT QU'une demande pour un treizième paiement progressif a été formulée par l'entrepreneur général, en date du 30 juin 2017 pour un montant de cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-trois dollars et cinquante-quatre cents (153 463.54 \$) avant les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** le gestionnaire au dossier, Axor, a procédé à l'analyse de la treizième demande de paiement de l'entrepreneur et autorise le paiement d'un montant de cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-trois dollars et cinquante-quatre cents (153 463.54 \$) avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la très grande majorité des travaux ont été complétés, le projet de réalisation entre dans sa dernière phase, une première inspection a été tenue mercredi 3 mai 2017 pour évaluer et quantifier les travaux à compléter et ceux à corriger. Une prochaine visite sera tenue le mardi 11 juillet 2017 pour une deuxième inspection pour établir de façon finale la liste des déficiences et travaux à compléter en vue de l'émission d'un certificat provisoire de fin de travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Whittom et appuyé par Monsieur Alain Delarosbil que le conseil municipal autorise le treizième paiement d'un montant maximum de cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-trois dollars et cinquante-quatre cents (153 463.54 \$) avant les taxes applicables, que le changement déjà indiqué portant sur l'enlèvement de la terre végétale n'a aucune incidence sur l'échéancier du projet du Complexe Sportif tel que soumis.

#### **Adoption unanime**

## 2017-07-191 19- <u>AUTORISATION DU DOUZIÈME PAIEMENT À LA FIRME AXOR</u> <u>POUR LA GESTION DU PROJET DU COMPLEXE SPORTIF</u>

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a tenu un appel d'offres pour l'embauche d'un gestionnaire du projet du Complexe sportif et que l'adjudicataire Axor inc. est en fonction;

CONSIDÉRANT QUE les réunions de chantier ont été tenues;

CONSIDÉRANT QUE les documents contractuels et les différents intervenants sont vérifiés;

**CONSIDÉRANT QUE** la surveillance du chantier est constante;

**CONSIDÉRANT QU**'une première inspection a été effectuée pour mesurer les travaux effectués et les déficiences observées, en vue de l'émission d'un certificat provisoire de fin des travaux;

**CONSIDÉRANT QU**'un douzième paiement en date du 30 juin 2017 est demandé et respecte en tout point l'appel d'offres et l'offre de services soumis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Grenier et appuyé par Monsieur Rémi Whittom que le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le douzième paiement du gestionnaire Axor Inc., assurant la gestion du projet et la surveillance du mois de juin 2017 du projet du complexe sportif au montant de cinq mille sept dollars et cinquante cents (5007.50 \$) avant les taxes applicables.

#### **Adoption unanime**

2017-07-192 20- RÉSOLUTION AUTORISANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ET DE SANTÉ DE PASPÉBIAC

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'*article 90 alinéa 1 de la Loi sur les compétences municipales* toute municipalité locale peut, à l'égard des certaines matières, notamment les loisirs, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales dispose que toute municipalité locale peut accorder une aide dans le cadre de la poursuite sur son territoire de toute initiative de bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de conditionnement physique et de santé de Paspébiac, organisme à but non lucratif, créé le 11 septembre 2014, a pour vocation l'amélioration de la santé, de la condition physique et le bien-être des résidents de la Ville de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club doit renouveler et augmenter le nombre de membres de son conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club doit se doter d'un plan de restructuration;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Alain Delarosbil et appuyé par Monsieur Christian Grenier que le conseil autorise le service de la trésorerie à procéder au versement de la somme de cinq mille cinq cent dollars (5 500\$), à titre d'aide financière conformément à la Loi sur les compétences municipales et que le conseil d'administration du Club de conditionnement physique et de santé de Paspébiac transmette au plus tard le 31 août 2017 son plan de restructuration et un budget prévisionnel au conseil municipal.

#### **Adoption unanime**

#### 2017-07-193 21- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de juin 2017 au montant de deux cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante-quinze dollars et trente-huit cents (274 975.38\$) soient approuvés pour paiement.

#### 2017-07-194 22- <u>SUIVI DU BUDGET</u>

Il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Madame Gina Samson** et résolu que le rapport « État des activités financières » en date du 30 juin 2017 soit adopté.

#### **Adoption unanime**

#### 2017-07- 23 - RAPPORT DES CONSEILLERS

#### Rapport du conseiller Monsieur Rémi Whittom

#### - Le centre d'entrainement

Le centre d'entraînement va recevoir une aide d'un montant de 5500\$ (une partie pour les salaires des employés, une partie pour la marge de crédit et le solde pour le paiement de la TPS/TVQ). Les réparations ne sont pas incluses dans les 5500\$.

Des réparations doivent être effectuées au niveau des planchers. Comme les équipements appartiennent à la Ville (notamment le miroir et les tapis roulants), les réparations auront lieu d'ici le mois d'août. C'est la Ville qui va faire réparer ces équipements car elle est propriétaire. Le Centre d'entraînement vit la réalité de la région notamment en été il y a une baisse des recettes. Les gens s'entrainent plus à l'extérieur. Il n'y a pas eu de revenus le dernier mois d'où la demande d'aide à la Ville.

#### - Le Complexe sportif :

Il est presque à la fin. Une réunion est prévue avec LFG Honco le 11 juillet à 13h30 pour regarder la liste des déficiences. Après la visite de demain, il y aura ou non l'acceptation provisoire.

Au mois d'août, il y aura l'asphaltage rapidement suivi d'une visite du site. Il y a eu de petits retards notamment au niveau de la dalle de ciment. Le tapis était le dernier travail à faire. Il n'y a pas de dépassements de coût.

La décision a été prise d'acquérir un tapis à poser sur le plancher afin d'accueillir des compétitions d'autres sports.

#### Rapport du conseiller Monsieur Christian Grenier

#### - Sécurité Publique et Sécurité Incendie

Liste des interventions effectuées par notre Service Incendie (SI) depuis le 18 mai 2017 :

- 18 mai : Fausse appel pour un accident sous le viaduc à Paspébiac. Il s'agissait en fait de véhicules routiers qui s'étaient stationnés afin de se protéger de la grêle
- 18 mai : Infiltration d'eau, rue Chapados à Paspébiac
- 23 mai : Accident demandant la désincarcération d'un véhicule routier, route 132 à

Shigawake

- 25 mai : Entraide avec le camion-citerne incendie, Secteur de Bonaventure Est
- 8 juin : Incendie dans un poteau électrique, Rue Day, Paspébiac
- 8 juin : Investigation pour une présence de fumée dense entre la 6<sup>ème</sup> et la 7<sup>ième</sup> Avenue,

Paspébiac. Il s'agissait d'un feu de rebut

- 16 juin : Appel en entraide au Service Incendie de New Carlisle sur le lieu d'un incendie de véhicules menaçant un bâtiment
- 5 juillet : Alarme de fumée au 1er étage d'une résidence du 3ème rang à St-Godefroi. Feu de cuisson
- 8 juillet : Intervention sur un lieu d'incendie dans une résidence privée Route 132 à

#### - Comité Consultatif d'Urbanisme :

J'ai assisté à une réunion du CA qui s'est tenue le 1er juin.

#### - CA OMH:

J'ai assisté à une réunion du CA le 13 juin dernier.

#### - Comité de transition et de concertation des OMH (regroupement):

J'ai participé à 2 rencontres de ce comité, soit le 11 mai et le 20 juin dernier. Rappelons que ce comité étudie présentement la possibilité d'un regroupement administratif des offices municipaux tel que le projet de loi 83 du gouvernement déposé en 2015 le recommande. Des modifications à la Loi sur la Société d'Habitation du Québec (SHQ) afin de regrouper les Offices Municipaux d'Habitation (OMH) font foi de ce projet de Loi. On est 7 municipalités du territoire de la Baie-des-Chaleurs représentés sur ce comité. Une huitième municipalité en Chandler pourrait s'ajouter au groupe lors de la prochaine rencontre prévue en septembre prochain.

De plus, j'ai représenté l'OMH de Paspébiac à titre d'administrateur au Congrès Annuel des Offices Municipaux d'Habitation à Québec les 8 et 9 juin dernier.

#### - Comité Œuvre d'Art projet du Complexe sportif :

J'ai participé à une rencontre de ce comité, le 8 mai. Rappelons que le gouvernement exige lorsque l'on obtient du financement de leur part permettant la concrétisation et la réalisation d'un projet tel que notre complexe sportif, qu'une Œuvre d'Art soit ériger à même ce bâtiment. Il peut être à l'extérieur comme à l'intérieur du complexe et doit bien représenter notre culture et répondre aux exigences du ministère. Cette Œuvre d'Art doit représenter minimalement 1% du coût total du projet avant les taxes.

#### - Camping municipal:

J'ai assisté à une rencontre du comité camping municipal le 26 juin.

#### - Table de travail et table préparatoire :

J'ai assisté à toutes les tables de travail, aux séances extraordinaires ainsi que la table préparatoire du Conseil de soir.

#### Rapport du conseiller Monsieur Alain Delarosbil

#### - Comité des nouveaux arrivants

Une lettre a été envoyée aux commerçants de la Ville pour les inciter à donner des coupons rabais. Le but est d'offrir un paquet cadeau aux nouveaux arrivants.

#### Rapport de la conseillère Madame Gina Samson

Comme mes collègues conseillers, j'ai assisté aux séances régulières, extraordinaires et de travail du conseil pour le dernier mois.

#### - Site historique

J'ai assisté à la dernière rencontre du conseil d'administration tenue le 20 juin, à 19h00. Plusieurs activités sont proposées durant la saison estivale et vous pouvez maintenant visiter le site internet du Site historique où plusieurs renseignements intéressants s'y trouvent.

#### - Bal des finissants

Le samedi 17 juin dernier, j'ai représenté la ville en remettant quatre bourses de 100\$ chacune à des élèves méritants, choisis par un comité d'enseignants. Les bourses furent remises à Christine Duguay, Carolyn Delarosbil, Jérémy Grenier et Samantha Loisel. La ville souligne par ce geste l'importance de s'impliquer et souligner le travail des étudiants de l'École polyvalente de Paspébiac.

#### - Bibliothèque

Nous continuons l'analyse des travaux prioritaires à effectuer au bâtiment et sommes en attente d'un document plus exhaustif desdits travaux (le coût, l'échéancier, etc.).

#### **Centre culturel**

Certains travaux ont été effectués afin de revitaliser l'extérieur du bâtiment et d'autres seront à faire d'ici l'automne afin de finaliser le projet d'aménagement extérieur. Je vous invite encore une fois à assister aux différents spectacles qui auront lieu durant le prochain mois au Centre culturel et ainsi visiter cette infrastructure. Le 29 juillet 2017 il y aura un souper-théâtre avec le groupe Quimorucru pour les 50 ans de la Culture.

Comme à l'habitude, j'invite les gens concernés par l'un ou l'autre des dossiers qui me sont confiés, à faire part de leurs questionnements ou encore mieux de leurs bonnes idées et je vous souhaite un bel été
Rapport du conseiller Monsieur Hébert Huard
Absent
Rapport du conseiller Monsieur Frédéric Delarosbil
Le pavage des rues a été fait.
Le lignage des rues a été fait.
Le déboisement de la Ville au niveau de certains canaux a commencé.
24- <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>
25- <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

#### LEVÉE DE LA SÉANCE 2017-07-195 26-

Il est proposé par Monsieur Christian Grenier que la séance soit levée. Il est 20h50.

Frédéric Delarosbil, maire suppléant	Me Karen Loko, greffière